



Demande informations au sujet d'une location.

Par **cavigneaux**, le **19/04/2008** à **10:28**

Bonjour,

Quand je suis entré dans l'appartement que j'occupe actuellement, il n'y à pas eu d'état des lieux.

dois je en faire un en partant?

Merci par avance pour la réponse.

Par **Mike46**, le **19/04/2008** à **19:24**

Bonsoir,

Le fait de ne pas faire d'état des lieux d'entrée , signifie que vous avez pris l'appartement en bon état donc un état des lieux de sortie et tout à fait possible.

Cordialement